

COMMISSION MIXTE D'ETHIQUE PROCES-VERBAL ANNUEL – SAISON 2019/2020

Présents :

Mesdames :

Mathilde REGGIO, Présidente

Lise RAISSAC, Véronique FRELAT, Aline GEMISE-FAREAU (démissionnaire en cours de saison)

Messieurs :

Georges GUILLET, Daniel TROTOUX, Jean-Louis LARZUL (nomination en cours de saison)

Assistent :

Mesdames :

Laurie FELIX (Responsable Juridique), Alicia RICHARD (Juriste – chargée d’instruction)

La Commission Mixte d’Ethique s’est réunie trois fois par visioconférence ou par conférence téléphonique.

Les personnes non-membres n’ont pas pris part aux débats et aux délibérations.

**DOSSIER n°1 : Atteinte au devoir de réserve
AVIS SUR L'ARTICLE DE PRESSE DU 27 FEVRIER 2019 DU « LE REGIONAL »**

Le 28 octobre 2019,

Ont pris part à l'avis :

- Madame Mathilde REGGIO, Présidente
- Mesdames Véronique FRELAT
Aline GEMISE-FAREAU
Lise RAISSAC

Sont excusés : Messieurs Georges GUILLET et Daniel TROTOUX.

La Commission Mixte d'Ethique recommande de ne pas donner suite à cette affaire tout en rappelant à Monsieur CORRAL le devoir d'exemplarité que l'appartenance à la famille du Volley et à une fédération délégataire d'un service public implique.

**DOSSIER n°2 : Respect des décisions et des procédures/Harcèlement
AVIS A LA SUITE DE LA SAISINE DE MONSIEUR FLORENT PHAM DINH**

Le 30 janvier 2020,

Ont pris part à l'avis :

- Madame Mathilde REGGIO, Présidente
- Mesdames Véronique FRELAT
Aline GEMISE-FAREAU
Lise RAISSAC
- Monsieur Georges GUILLET

Est excusé : Monsieur Daniel TROTOUX.

Assiste : Madame Laurie FELIX, responsable juridique.

La Commission Mixte d'Ethique décide de ne pas saisir la Commission Centrale de Discipline et recommande à la Commission Centrale d'Arbitrage de clarifier d'avantage son fonctionnement quant aux systèmes d'évaluations des arbitres.

**DOSSIER n°3 – 2019/2020 : Manquement au devoir de réserve
AVIS A LA SUITE DE LA SAISINE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION**

Le 4 juin 2020,

Ont pris part à l'avis :

- Madame Mathilde REGGIO, Présidente
- Madame Lise RAISSAC
- Messieurs Jean-Louis LARZUL
Daniel TROTOUX

Sont excusés : Madame Véronique FRELAT et Monsieur Georges GUILLET.

Assistent : Mesdames Laurie FELIX et Alicia RICHARD, salariées.

La Commission Mixte d'Ethique décide de ne pas saisir la Commission Centrale de Discipline.

**DOSSIER n°4 : Articles 1, 2, 9 et 10 de la Charte d'éthique et de déontologie
AVIS A LA SUITE DE LA SAISINE DE L'ASSOCIATION AFFILIEE GRAND NANCY
VOLLEY-BALL**

Le 4 juin 2020,

Ont pris part à l'avis :

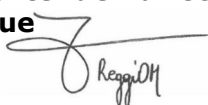
- Madame Mathilde REGGIO, Présidente
- Madame Lise RAISSAC
- Messieurs Jean-Louis LARZUL
Daniel TROTOUX

Sont excusés : Madame Véronique FRELAT et Monsieur Georges GUILLET.

Assistent : Mesdames Laurie FELIX et Alicia RICHARD, salariées.

La Commission Mixte d'Ethique décide de ne pas saisir la Commission Centrale de Discipline.

Mathilde **REGGIO**
**Présidente de la Commission Mixte
d'Ethique**



ReggioM